



Messages clefs de l’UICN pour la 23^e Conférence des Parties (COP23) à la CCNUCC 6-17 novembre 2017, Bonn, Allemagne

Après l’entrée en vigueur réussie de l’Accord de Paris en novembre 2016, la 23^e Conférence des Parties (COP23) à la CCNUCC marque un point d’étape important, à mi-parcours, en rendant cet accord historique entièrement opérationnel - un processus qui devrait être terminé en décembre 2018.

Alors que les Parties se réunissent à Bonn pour faire le point et évaluer les avancées réalisées quant à la mise en place des différentes modalités, procédures et lignes directrices nécessaires pour l’opérationnalisation de l’Accord de Paris, l’UICN aimerait profiter de cette occasion pour souligner les messages suivants :

I. Atténuation / Contributions déterminées au niveau national

- Donner de nouvelles lignes directrices aux Parties, relatives à la préparation et à la communication future de leurs Contributions déterminées au niveau national, les encourageant à une plus grande reconnaissance et prise en compte des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, en plus de mesures d’atténuation ambitieuses dans d’autres secteurs.ⁱ
- Et ceci, compte tenu des nombreux bienfaits en termes d’atténuation des changements climatiques que la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres, côtiers et marins offrent en agissant comme des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre, pratiques et économiques, comme l’a également clairement reconnu l’Accord de Paris.
 - Une analyse récente publiée dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)* [*Comptes-rendus de l’Académie nationale des sciences des États-Unis*] estime que les solutions naturelles pour le climat sont un moyen économique et/ou rentable d’offrir plus d’un tiers de l’atténuation climatique nécessaire d’ici à 2030 pour stabiliser le réchauffement en dessous de 2°C.ⁱⁱ
 - Selon le rapport du ONU environnement sur l’écart des émissions 2017, les options terrestres de suppression du carbone, comprenant les forêts, les zones humides et les sols, offrent un potentiel de réduction d’émissions annuelles totales compris entre 4 et 12 GtCO₂e.ⁱⁱⁱ Ces options permettent également d’atteindre d’autres objectifs mondiaux de développement durable, comme l’amélioration de la qualité de l’eau, la conservation de la biodiversité et l’amélioration de la sécurité alimentaire.

II. Communication en matière d’adaptation

- Donner de nouvelles lignes directrices aux Parties concernant leur communication en matière d’adaptation - qu’elle passe par le biais de leurs Plans nationaux d’adaptation, leurs communications nationales ou leurs Contributions déterminées au niveau national - les encourageant également à une plus grande reconnaissance et prise en compte du rôle crucial que des écosystèmes en bonne santé - forêts, mangroves, océans – jouent, par le biais de l’adaptation basée sur les écosystèmes, pour aider les pays et communautés

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Stewart Maginnis
Directeur mondial, Solutions
fondées sur la nature
Siège de l’UICN
stewart.maginnis@iucn.org

Cyrie Sendashonga
Directeur mondial, Politiques
et Programme
Siège de l’UICN
cyriaque.sendashonga@iucn.org

Sandeep Sengupta
Coordinateur mondial,
Portefeuille Changements
climatiques
Siège de l’UICN
sandeep.sengupta@iucn.org

Siège mondial de l’UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

vulnérables à mieux s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

- Une étude récente estime que les zones humides ont évité 625 millions de dollars US de dommages directs liés aux inondations lors du passage de l'ouragan Sandy en 2012.^{iv} Plus généralement, on estime que les zones humides côtières aux États-Unis offrent des services de protection contre les tempêtes d'une valeur de 23 milliards de dollars US par an.^v
- De telles recommandations devraient également encourager les Parties à évaluer de façon systématique les risques engendrés par le changement climatique pour les communautés et les écosystèmes vulnérables, et à prioriser ces risques dans la planification de l'adaptation au niveau national, et sa mise en œuvre, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes.

III. Dialogue en 2018 (Dialogue de Talanoa) / Bilan mondial

- Le [dialogue de facilitation \(Dialogue de Talanoa\)](#) prévu pour 2018 sera un moment important pour faire un état des lieux des efforts collectifs des Parties pour avancer dans la réalisation de l'objectif à long terme énoncé dans l'Accord de Paris, et renseigner la préparation du prochain cycle de Contributions déterminées au niveau national.
- Le dialogue de facilitation doit offrir un espace spécifique pour étudier la contribution actuelle et potentielle des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, et évaluer et rapporter de façon systématique le degré d'intégration, par les pays, des mesures d'atténuation et d'adaptation basées sur les écosystèmes au sein de leurs Contributions déterminées au niveau national actuelles.
- Ce dialogue de facilitation devrait de plus encourager les Parties à inclure des mesures plus ambitieuses d'adaptation et d'atténuation basées sur les écosystèmes dans leurs Contributions déterminées au niveau national (nouvelles ou mises à jour) qu'elles doivent communiquer en 2020.
- Les options ci-dessus doivent également être prises en compte par les Parties tout en développant les modalités du premier [État des lieux mondial](#) qui doit avoir lieu en 2023, puis tous les cinq ans après cette date.

IV. Plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones

- La Plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones créée lors de la 21^e Conférence des Parties à la CCNUCC est bien placée pour faciliter un engagement plus systématique et renforcé des communautés locales et des peuples autochtones dans les processus de la CCNUCC pertinents, en offrant un espace formel de diffusion et de partage de leurs connaissances, expériences, pratiques et perspectives sur le changement climatique.
- L'UICN soutient l'opérationnalisation rapide et efficace de cette plateforme, en gardant à l'esprit les risques que les communautés locales et les peuples autochtones encourrent à cause du changement climatique, et aussi les contributions importantes qu'ils apportent dans la lutte contre le changement climatique.^{vi}

V. Égalité des genres et changements climatiques

- La 22^e Conférence des Parties à la CCNUCC a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de développer un plan d'action pour l'égalité des sexes, afin de soutenir la mise en œuvre des décisions et mandats liés à ce sujet dans le

cadre des processus de la CCNUCC.^{vii}

- Rappelant la reconnaissance, par l'Accord de Paris, du fait que les Parties doivent respecter et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes lorsqu'elles prennent des mesures de lutte contre les changements climatiques, l'UICN se réjouit de continuer à collaborer avec les Parties et autres parties prenantes pour soutenir la rédaction et l'adoption d'un plan d'action percutant en faveur de l'égalité des sexes.

ⁱ L'UICN entend par solutions fondées sur la nature « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité » [Résolution 69](#), Congrès mondial de la nature de l'UICN 2016, Hawaï, États-Unis.

ⁱⁱ Griscom et al. 2017. 'Natural Climate Solutions', *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)* [Comptes-rendus de l'Académie nationale des sciences des États-Unis], 114(44):11645–11650 ; disponible à l'adresse : <http://www.pnas.org/content/114/44/11645.full.pdf>

ⁱⁱⁱ ONU environnement. 2017. *The Emissions Gap Report 2017*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU environment), Nairobi.

^{iv} Narayan et al. 2017. 'The Value of Coastal Wetlands for Flood Damage Reduction in the Northeastern USA', *Scientific Reports*, 7(9463) [La valeur des zones humides côtières pour la réduction des dommages liés aux inondations dans la région nord-est des États-Unis, rapports scientifiques] ; disponible à l'adresse suivante : <https://www.nature.com/articles/s41598-017-09269-z>

^v Costanza et al. 2008. 'The value of coastal wetlands for hurricane protection', *Ambio*, 37(4):241-8. [La valeur des zones humides côtières pour la protection contre les ouragans]

^{vi} Pour la soumission de l'UICN sur la plateforme pour les communautés locales et les peuples autochtones, voir : http://unfccc.int/files/parties_observers/submissions_from_observers/application/pdf/877.pdf

^{vii} Décision 21/CP.22